



# CHANGEMENT CLIMATIQUE ET INÉGALITÉS

## THÉMATIQUES / ARTICLES DE LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME (DUDH)

Environnement /  
Changement climatique  
Droits économiques  
sociaux et culturels  
Droit à la santé

## OBJECTIFS

- Sensibiliser les élèves à la question du lien qui existe entre le changement climatique, les droits humains, les droits de l'enfant et les inégalités.
- Faire émerger une meilleure connaissance des droits fondamentaux et une meilleure adhésion à ceux-ci.

## MÉTHODOLOGIE

- Travail en groupe
- Débat
- Questionnaire

## COMPÉTENCES D'EPC DÉVELOPPÉES

Primaire et premier cycle du secondaire : 2.1, 2.2, .3, 3.1, 3.2, 5.1, 5.2, 7.1, 7.2, 8.1, 9.1, 9.2, 9.3.  
Compétences terminales deuxième cycle du secondaire : 2.1.1, 2.1.5, 2.2.3, 2.2.5, 2.2.6, 3.1.5.

## NIVEAU

1<sup>er</sup> 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> degré secondaire

## COMPLEXITÉ

Niveau 2

## DURÉE

50 minutes

## MATÉRIEL

- Feuilles de flipchart ou feuilles A3 pour chaque sous-groupe
- Marqueurs
- Questionnaire « *D'après toi...* » (cf. annexe)
- Un exemplaire par élève de la Déclaration universelle des droits de l'Homme ([www.amnesty.be/dudhjeunes](http://www.amnesty.be/dudhjeunes))
- Une version simplifiée de la Convention internationale des droits de l'enfant pour chaque élève ([www.amnesty.be/cidejeunes](http://www.amnesty.be/cidejeunes))

## Remarque préliminaire

Cette activité consiste à faire découvrir les droits humains et les droits de l'enfant de manière plus concrète en abordant la thématique du changement climatique que l'on n'associe pas forcément toujours aux droits humains.

La première étape consiste en une activité en sous-groupes afin que les élèves puissent découvrir par eux-mêmes les liens entre le changement climatique et les droits humains/droits de l'enfant. Un lien avec les inégalités engendrées par le changement climatique est également à faire tout au long de l'activité.

Pour préparer au mieux cette activité, il est conseillé de consulter au préalable notre *Fiche focus théorique sur le changement climatique et les droits humains*, disponible sur notre plateforme de ressources en ligne ([www.amnesty.be/plateforme](http://www.amnesty.be/plateforme)), où des informations complètes et détaillées sur le sujet sont à disposition.

## DÉROULEMENT

### ÉTAPE 1 - Activité en sous-groupe (15 minutes)

- Répartir les élèves en 5 sous-groupes et distribuer à chaque sous-groupe une question notée préalablement sur une feuille de flipchart ou une feuille A3. 5 questions sont à traiter au total. Il est attribué à chaque groupe une seule question parmi ces 5 questions :
  - Quelles sont les conséquences du changement climatique ?
  - Quelles sont les personnes les plus touchées par le changement climatique ?
  - Pourquoi le changement climatique est-il une affaire de droits humains ?
  - À qui revient la responsabilité de la lutte contre le changement climatique ?
  - Pourquoi devons-nous stopper le changement climatique ?
- Indiquer la consigne aux élèves : chaque sous-groupe doit répondre de manière détaillée à la question posée sur la feuille qui lui a été distribuée et doit désigner un preneur de notes et un porte-parole qui présentera ensuite les réponses du groupe (écrites, sous forme de dessin, etc.) à l'ensemble de la classe. Pour répondre à leur question, les élèves doivent faire interagir ces trois thématiques : le changement climatique, les droits humains/droits de l'enfant et les inégalités.
- Circuler entre les groupes pour répondre aux éventuelles questions que peuvent avoir les élèves à propos de leur question.

### ÉTAPE 2 - Mise en commun et débat (15 minutes)

- Appeler le porte-parole de chaque groupe à venir présenter les réponses du groupe à l'ensemble de la classe et rebondir avec tous les groupes sur les réponses données et les compléter éventuellement.
- Il est préférable afin de donner de la cohérence au débat de faire intervenir les groupes dans l'ordre des questions présentées ci-dessus.
- Apporter des éléments de contenu à la mise en commun en se référant à la *Fiche focus théorique sur le changement climatique et les droits humains*, disponible sur notre plateforme de ressources en ligne. Insister sur l'interdépendance des droits humains et des droits de l'enfant.

### ÉTAPE 3 - Récapitulatif sur la situation actuelle et les inégalités engendrées par le changement climatique (quelques minutes)

- Conclure cette première activité par un rapide compte-rendu de ce qui a été dit en se focalisant principalement sur les liens qui existent entre le changement climatique, les droits humains, les droits de l'enfant et les inégalités. Pour ceci, se référer encore à la *Fiche focus théorique sur le changement climatique et les droits humains*.

## ÉTAPE 4 - Questionnaire (10 minutes)

- En fonction du temps encore disponible, il est possible soit de poser les questions du questionnaire « *D'après toi...* » (cf. annexe), mettant en évidence les inégalités générées par le changement climatique, à l'ensemble des participants et d'en débattre tous ensemble après chacune des questions, soit de distribuer le questionnaire aux sous-groupes déjà constitués auparavant pour qu'ils tentent d'y répondre en groupes puis de prévoir une mise en commun.

## Action

Pour connaître les propositions d'actions en cours du programme jeunesse d'Amnesty International Belgique francophone liée à cette thématique et commander le matériel lié à ces actions, rendez-vous sur [www.amnesty.be/inscriptions](http://www.amnesty.be/inscriptions) ou envoyez un message à [jeunes@amnesty.be](mailto:jeunes@amnesty.be)

## Infos utiles

- Pour télécharger la Déclaration universelle des droits de l'homme en version simplifiée ou la commander (affiche de la Déclaration universelle des droits de l'homme en version simplifiée ou passeport des droits humains contenant la version intégrale de la Déclaration universelle des droits de l'homme) : [www.amnesty.be/dudhjeunes](http://www.amnesty.be/dudhjeunes)
- Pour télécharger la Convention internationale des droits de l'enfant en version simplifiée ou la commander : [www.amnesty.be/cidejeunes](http://www.amnesty.be/cidejeunes)
- Pour vous aider à préparer au mieux cette activité, nous vous conseillons de consulter au préalable nos dossiers et fiches pédagogiques sur les droits humains et les droits de l'enfant (et notamment notre *Fiche focus théorique sur le changement climatique et les droits humains*) accessibles sur : [www.amnesty.be/plateforme](http://www.amnesty.be/plateforme)

## ANNEXES/DOCUMENTS DE L'ACTIVITÉ

### QUESTIONNAIRE « D'APRÈS TOI... »

1. Une personne faisant partie des 1 % les plus riches au monde génère en moyenne...
  - 175 fois plus** de gaz à effet de serre qu'une personne se situant dans les 10 % les plus pauvres.
  - 5 fois plus** de gaz à effet de serre qu'une personne se situant dans les 10 % les plus pauvres.
  - 25 fois plus** de gaz à effet de serre qu'une personne se situant dans les 10 % les plus pauvres.
  
2. Qui sont les plus exposés et les plus vulnérables face aux conséquences de la crise climatique ?
  - Les femmes
  - Les enfants
  - Les hommes
  
3. Quelles populations seront particulièrement touchées par les conséquences de la crise climatique ?
  - Celles vivant dans des régions où l'altitude est peu élevée.
  - Celles vivant dans des régions où la sécheresse sévit déjà.
  
4. Quel pays est responsable de la part la plus importante des émissions de CO2 au niveau global ?
  
5. Qui sont/seront les plus touchés par les conséquences de la crise climatique ?
  - Les pays en développement
  - Les pays développés
  
6. Les conséquences du réchauffement planétaire risquent d'ébranler...
  - la démocratie et l'État de droit.
  - les droits fondamentaux (droit à la vie, d'accès à un logement, à l'eau et à la nourriture).
  - la démocratie, l'État de droit, et les droits fondamentaux (droit à la vie, d'accès à un logement, à l'eau et à la nourriture).
  
7. Suite à tes réponses à ces différentes questions, quelle conclusion tires-tu ?

---

---

---

---

---

---

---

## RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE « D'APRÈS TOI... »

1. Une personne faisant partie des 1 % les plus riches au monde génère en moyenne **175 fois plus** de gaz à effet de serre qu'une personne se situant dans les 10 % les plus pauvres. Source : Oxfam International
2. **Les enfants** sont ceux qui sont les plus exposés et les plus vulnérables face aux conséquences de la crise climatique. Source : OMS
3. **Les populations vivant dans des régions où l'altitude est peu élevée** seront particulièrement touchées par les conséquences de la crise climatique.
4. **La Chine**, puis les États-Unis et l'Inde sont les pays responsables de la part la plus importante des émissions de CO<sub>2</sub> au niveau mondiale. Chaque année, 37 gigatonnes de CO<sub>2</sub> sont relâchées dans l'atmosphère, principalement par les activités humaines (combustion d'énergies fossiles, déforestation, etc.). Avec plus de 10 milliards de tonnes de CO<sub>2</sub> émises en 2018, la Chine est de loin le premier émetteur de gaz à effet de serre. Il serait toutefois injuste de lui faire porter le chapeau du réchauffement mondial, car le pays exporte la majorité des biens fabriqués dans ses usines pour notre consommation. Les pays riches ont en quelque sorte « délocalisé » leur pollution vers l'Asie. Source : Global Atlas Carbon
5. Ce sont **les pays en développement** qui sont les plus touchés par les conséquences de la crise climatique (comme par exemple le Porto Rico, le Sri Lanka, le Népal, le Pérou, le Vietnam, Madagascar, le Bangladesh ou encore la Thaïlande). Source : Germanwatch
6. Les conséquences du réchauffement planétaire risquent d'ébranler **la démocratie, l'État de droit, et les droits fondamentaux** (droit à la vie, d'accès à un logement, à l'eau et à la nourriture).